

## N o t e s

Konfidentiell !

à l'intention de M. Corjat et de la Légation de  
Suisse à Paris.

30.11.18

Les moyens propres à favoriser l'approvisionnement de la Suisse en charbon doivent être recherchés en France de diverses manières:

1. Tout en faisant ressortir que jusqu'ici la Suisse tirait son charbon d'Allemagne, soit des bassins de la Sarre et de la Ruhr, et que les Alliés ne pourraient vraisemblablement nous en livrer eux-mêmes qu'au prix de grandes difficultés, il faudrait obtenir des autorités civiles et plus particulièrement des autorités militaires de France et des Alliés qu'elles ne mettent pas obstacle, mais au contraire prêtent la main à l'acquisition de charbon provenant des régions occupées par l'Entente et au transport de cette marchandise à travers ces régions. Il s'agirait donc non seulement de charbon des régions de la Sarre occupées par les Alliés, mais aussi de charbon de la Ruhr, dont le transport, qu'il ait lieu par la voie du Rhin ou par chemins de fer, devrait peut-être se faire à travers des territoires occupés par les Alliés. Cette question sera sans doute à discuter principalement avec le quartier général et les commandements militaires. Les mines allemandes sont, paraît-il disposées à nous fournir du charbon. Dans la discussion de ce point, il importera de rechercher avec prudence quelle attitude prennent les Alliés vis-à-vis des livraisons à l'étranger de charbon provenant des territoires occupés, en particulier si ces livraisons seront admises de plein droit ou subordonnées à des autorisations spéciales. Cette question peut toutefois être examinée d'après les conditions d'armistice.
2. Il faudrait pouvoir obtenir dans la plus large mesure possible une augmentation des quantités de charbon que la France nous envoie actuellement.
3. Avant la guerre, la Suisse importait toujours du charbon de Belgique, en particulier certains charbons de qualité. Il conviendrait de se rendre compte en Belgique même de l'état d'approvisionnement





Konfigurations:

Notes

à l'intention de M. Gorjat et de la légation de

en charbon et des conditions d'exploitation des mines. Si une exportation est possible, la question du transit à travers la France devrait être réglée.

- 4. Il y a lieu aussi d'examiner la possibilité d'importer par la France du charbon anglais et, le cas échéant, américain, ainsi que d'étudier les questions de transport s'y rapportant. La France devrait nous servir d'intermédiaire à cet égard. Les achats de charbon seraient conclus directement par les négociants, éventuellement par les Chemins de fer fédéraux ou, à la rigueur, par l'état.

L'Allemagne consentira vraisemblablement à une réduction sensible du prix du charbon. Les questions de transport ont déjà fait l'objet de communications spéciales.

Berne, le 30 novembre 1918.

Sig. Schulthess.